



Conflit sur l'installation de detecteur de fumée

Par **jhonbi**, le **30/01/2015** à **18:13**

Bonjour,j'ai un probleme avec mon bailleur sur la responsabilite de l'installation de detecteurs de fumée dans l'appartement j'aimerais savoir s'il me revient de le faire ou alors c'est à mon bailleur de le faire? Merci de votre aide

Par **cocotte1003**, le **30/01/2015** à **19:01**

Bonjour, le bailleur doit l'acheter et l'installer avant le huit mars. Vous êtes responsable de l'entretien et de vérifier sa bonne marche, cordialement

Par **moisse**, le **31/01/2015** à **17:00**

Non ce n'est pas le texte.rnLe bailleur est présumé avoir respecté son obligation s'il propose au locataire le remboursement de l'appareil ou s'il le fournit.rnMais dans un cas comme dans l'autre c'est le locataire qui doit installer l'appareil.

Par **Lag0**, le **01/02/2015** à **11:02**

Bonjour,rnVoir ce dossier : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F19950.xhtml>